

Quiconque a conservé la foi en son âme, admet sans hésiter ces principes si élémentaires du droit divin ! Et c'est en vertu de ces principes, N. T. C. F., qu'à la veille des élections de l'année 1867, qui allaient se faire en présence de l'un de ces grands mouvements sociaux, un changement de Constitution pour notre pays, qui exercent toujours une si grande influence sur les destinées d'un peuple, que Nous vous adressions les instructions et les recommandations que Nous dictait impérieusement le devoir de notre charge pastorale, et de gardien né de tous les intérêts de la religion et de la société chrétienne ! Nous eûmes la consolation d'être entendu et compris par le très grand nombre d'entre vous, N. T. C. F. Il se trouva néanmoins quelques hommes égarés par leurs préjugés ou leurs passions, qui se révoltèrent contre nos enseignements ; et osèrent même Nous accuser d'être entré dans un champ qui n'appartient pas au domaine de notre juridiction, le champ de la politique ! comme si la Religion pouvait être étrangère à la politique ; et comme si Nous n'étions point le premier Ministre de la Religion au milieu du peuple confié à nos soins ! comme si l'on pouvait être un peuple chrétien, et ne pas tenir compte des lois que Dieu a établies pour l'organisation de la société que ce peuple est appelé à former et composer !

Nous vous avouons, N. T. C. F., qu'il Nous fut impossible d'être indifférent aux reproches aussi peu fondés qu'ils étaient amers et injustes, qui Nous furent alors prodigués, parce que sans Nous laisser intimider par des colères et des emportements faciles à prévoir, Nous eûmes le courage d'indiquer et de tracer à chacun son devoir, en vue de la gloire de Dieu, et du noble sentiment appelé l'amour de la patrie, qui dans tout cœur bien né et chrétien tient la première place après l'amour du Ciel ! Mais Nous Nous hâterons d'ajouter que jamais Nous n'avons songé à Nous venger autrement de ceux qui surent alors si peu, et qui peut-être même encore aujourd'hui savent si peu Nous rendre justice, qu'en priant Dieu de leur pardonner, et de leur faire goûter tout le repos et toutes les joies d'une bonne conscience ; toujours disposé à Nous exposer, s'il était nécessaire de le faire, aux mêmes reproches et aux mêmes déboires, tant Nous sommes convaincu qu'en fait de principes et de conseils, Nous restâmes alors dans les limites du vrai et du devoir.